



Reboursement de soins parcours coordonné

Par **Neptune**, le **08/02/2017** à **08:20**

Bonjour. Je subis les conséquences d'une anomalie administrative : les télétransmissions de soins pour un traitement validé par mon médecin traitant sont parvenues à la CPAM en "hors parcours coordonné".

Ces consultations sont, de fait, très mal remboursées par le CPAM et par ma mutuelle.

Dans un premier temps, la CPAM a refusé d'expliquer pourquoi j'étais si mal remboursée. A force d'insister, le "hors parcours coordonné" m'a été opposé. Pas de régularisation possible : à moi de m'adresser au professionnel de soins pour demander la régularisation, sans aucune précision sur le "comment". Ledit médecin m'a remis des feuilles de soins pour régularisation mais la CPAM refuse toujours de régulariser le remboursement. Même les consultations suivantes pour lesquelles j'ai refusé la télétransmission au profit d'une feuille de soins sont traitées en hors parcours coordonné.

Quels sont mes recours?

Merci par avance pour votre aide.

Isabelle

Par **morobar**, le **08/02/2017** à **08:50**

Bonjour,

Cela signifie que vous n'avez pas opté pour la désignation d'un médecin référent.

Il suffit de faire remplir le document chargé sur le site "AMELI" et de le transmettre à la CPAM.

http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S3704.pdf

Dans mon secteur nous vivons une situation pire, les médecins refusent la délivrance du

certificat pour excès de clientèle, mais acceptent tout de même votre patientèle pour les soins.

Par **Lag0**, le **08/02/2017** à **10:25**

Bonjour morobar,
Neptune nous dit bien que les consultations de spécialistes lui ont été prescrites par son médecin traitant, c'est donc qu'il en a bien un.

Par **morobar**, le **08/02/2017** à **10:50**

Je lis : "les télétransmissions de soins pour un traitement validé par mon médecin traitant "
Il n'est pas question de spécialiste.
La réponse rapportée, je l'ai déjà reçu et mon fils la reçoit systématiquement pour la raison que j'ai indiqué.
S'il s'agit de spécialistes adressés par le médecin traitant, j'ignore dès lors les motifs.